

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Olivier BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Dominique BIDE, Monsieur Vincent BOIROT, Monsieur Jean-Cyrille GORECKI, Madame Sylvie JOUBLIN, Madame Marie-Noëlle LEROY, Madame Claire PELLERIN, Madame Carole PETIT, Madame Evelyne ROBERT, Monsieur Jean-Jacques VUILLERMIN

Etaient absents :

Etaient excusés : Stéphane MICHEL par Marie-Noëlle LEROY

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Cyrille GORECKI

| Nombre de membres afférents au Conseil | Nombre de membres présents | qui ont pris part à la délibération |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------|
| 11 | 10 + 1 pouvoir | 11 |

Date de convocation
03 juillet 2020

Date d'affichage
06 juillet 2020

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de
l'élection des sénateurs**

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Marie-Noëlle LEROY, M. Jean-Jacques VUILLERMIN, Mme Claire PELLERIN et M. Vincent BOIROT

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Election du délégué
1^e tour

Candidats :

- Marie-Noëlle LEROY : 8 voix
- Jean- Jacques VUILLERMIN : 3 voix

Mme Marie-Noëlle LEROY est proclamée élue au 1^e tour et a déclaré accepter le mandat

Election des suppléants

1^e tour

Candidats :

- M. Vincent BOIROT : 5 voix
- Mme Sylvie JOUBLIN : 2 voix
- M. Jean- Jacques VUILLERMIN : 4 voix

2^e tour :

Candidats :

- M. Vincent BOIROT : 5 voix
- Mme Sylvie JOUBLIN : 1 voix
- M. Jean- Jacques VUILLERMIN : 5 voix

M. Jean-Jacques VUILLERMIN est proclamé élu au 2^d tour et a déclaré accepter le mandat

M. Vincent BOIROT est proclamé élu au 2^d tour et a déclaré accepter le mandat

Mme Sylvie JOUBLIN est proclamée élue au 2^d tour et a déclaré accepter le mandat

QUESTIONS DIVERSES

- Après la réception du protocole sanitaire à appliquer pour les tirs de feux d'artifice, il est apparu trop complexe de maintenir la sécurité de tous. Il a donc été décidé d'annuler cette année, celui d'Arcy.
- Un point est fait sur l'avancement des travaux des commissions
- Eclairage du pont : des essais ont été effectués dans la semaine, l'eau et les habitations avoisinantes ne pouvant être éclairées, il est décidé d'illuminer les 3 saules et le marronnier.
- Désherbage des rues : la desherbeuse étant arrivée, le nettoyage des caniveaux et des trottoirs est en cours. Il est cependant rappelé que l'arrêté municipal n°AR_2017_34 est toujours valide et qu'il appartient aux riverains de maintenir les trottoirs et les caniveaux en bon état de propreté sur toute leur largeur au droit de façade. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques est strictement interdit. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts.
- Les travaux du parc éolien Arcy-Précy commenceront le mois prochain
- Les travaux de la sécurisation de la cour d'école et de l'accessibilité de la MSAP débiteront autour du 10 août.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,

